

DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

RAPPORT ARTICLE 29 RELATIF À LA LOI ENERGIE CLIMAT

RAPPORT 2025 ENTITÉ
LEI : 9695008N1OA81TZOP188

JUIN 2026

SOMMAIRE

EDITO	3
1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ	4
A. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ	4
B. DÉMARCHE ESG	4
C. INFORMATIONS AUX CLIENTS	6
D. ADHÉSION DE L'ENTITÉ À DES INITIATIVES	6
2. ORGANISATION DE L'ENTITÉ	8
A. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ	8
B. PRISE EN COMPTE ESG DANS LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ	9
3. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT.....	11
A. POLITIQUE D'ENGAGEMENT	11
B. POLITIQUE DE VOTE	11
C. BILAN DE LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT	12
4. APPROCHE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	13
A. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	13
B. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS.....	14
C. STRATÉGIE LIÉE À LA BIODIVERSITÉ.....	15
5. GESTION DES RISQUES ESG	16
A. DISPOSITIF DE CONTRÔLE	16
B. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	16
C. INDICATEURS SUIVIS	20

EDITO

Le contexte dans lequel nous évoluons est mouvant. D’un point de vue règlementaire, avec notamment la révision en cours du règlement SFDR, mais également sur nombre de questions fondamentales touchant les piliers de souveraineté énergétique, militaire et économique, comme le montrent par exemple la notification du retrait américain de l’accord de Paris, l’accélération du réarmement européen et les pressions sur la compétitivité industrielle durable.

Pour sa part, Dubly Transatlantique Gestion, filiale de la Banque Transatlantique, poursuit et approfondit son engagement, dans la ligne du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, première banque disposant du statut d’entreprise à mission et fortement engagée dans la démarche ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

La nomination d’une référente ESG en 2024 a porté ses premiers fruits en 2025 avec une coopération renforcée dans l’analyse extra-financière des actifs sous gestion avec le Groupe La Française, entraînant une meilleure structuration de nos processus internes. Cette année a également été marquée par l’engagement de DTG sur la dimension philanthropique.

Nous avançons ainsi avec rigueur et humilité, pas à pas, en préservant ce qui fait notre singularité : une gestion de conviction et de long terme dans laquelle les facteurs ESG sont une composante indissociable de notre compréhension des émetteurs dans lesquels nous investissons.

Bonne lecture,

Charlotte Tasso
Directrice Générale de Dubly Transatlantique Gestion

Le présent rapport répond aux exigences réglementaires de transparence en matière d'intégration des critères ESG au sein de nos stratégies d'investissement et de prise en compte de ces mêmes critères dans notre gestion des risques de durabilité. Il vise à répondre aux exigences de la loi française afin de coordonner la réglementation française avec les règlements européens SFDR et Taxonomie.

Ce document vient répondre à deux exigences majeures : informer les porteurs de la prise en compte dans notre stratégie d'investissement des critères ESG et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ; et inclure une information sur les risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité dans notre politique d'intégration des risques de durabilité.

Dubly Transatlantique Gestion s'inscrit dans cette démarche en publiant le présent rapport dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2025.

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

[A. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ]

Dubly Transatlantique Gestion (DTG) est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, filiale de la Banque Transatlantique et du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le Groupe La Française est la filière de gestion d'actifs financiers et immobiliers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui regroupe plusieurs sociétés de gestion dont le Crédit Mutuel Asset Management, société de gestion de tête de DTG.

Nos gérants analysent les attentes et objectifs de nos clients investisseurs afin de proposer une solution d'investissement adaptée à leurs besoins. Nous comptons 61 collaborateurs dont 26 femmes et 35 hommes. Au sein de cet effectif, DTG compte 42 gérants et responsables de gestion expérimentés, certains d'entre eux ayant plus de 20 années d'expérience sur les marchés financiers.

Nous pratiquons une gestion de conviction en investissant principalement en lignes directes sur des valeurs de croissance européennes et américaines. Notre stratégie de gestion est construite autour d'une vision long terme de l'investissement : nous choisissons les valeurs dans lesquelles nous investissons, capables de créer de la valeur de manière durable et qui ont des données financières et extra-financières saines et robustes. Nous nous appuyons sur notre équipe d'analystes financiers et nous nous détachons des modes du marché et de la composition des indices boursiers. Nous nous concentrons sur un nombre restreint de sociétés et d'émetteurs et évaluons leur stratégie sur le long terme ainsi que leur solidité financière et extra-financière. Notre équipe d'analystes intègre ainsi les critères extra-financiers liés à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG).

Les titres de nos clients sont déposés à la Banque Transatlantique.

Dans le cadre de notre démarche d'investissement responsable, nous sommes signataires des UNPRI depuis 2020. Adossé au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, groupe mutualiste qui intègre des valeurs de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), nous partageons les politiques d'exclusion sectorielles déployées par le groupe.

[B. DÉMARCHE ESG]

Dubly Transatlantique Gestion prend en compte des critères ESG dans sa gestion et s'engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La politique ESG de DTG s'inscrit dans la ligne des valeurs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, DTG pratique la politique d'exclusion du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La philosophie d'investissement de DTG a pour objectif d'apporter une gestion active de conviction qui intègre l'évolution des pratiques en matière de finance durable et responsable.

DTG pratique une gestion essentiellement en titres vifs, les OPCVM représentant environ 29% de sa conservation. La gestion sous mandat est une gestion de long terme, assise sur un faible taux de rotation des portefeuilles et un nombre limité de lignes en portefeuille. Elle repose ainsi sur une connaissance intime de chaque valeur investie. À cette fin, DTG dispose de son propre service d'analyse interne, lequel étudie un émetteur dans sa globalité de manière à sélectionner les obligations et les actions offrant le meilleur potentiel de performance en fonction du risque pris, ainsi que les entreprises s'inscrivant dans une approche d'amélioration de leurs critères ESG.

DTG favorise les entreprises vertueuses et engagées dans l'amélioration de la durabilité de leurs activités, approche dite Best in Progress. Les équipes d'analyse suivent l'évolution de la prise en compte par les émetteurs des sujets de durabilité.

S'agissant des entités publiques (émetteurs publics et parapublics), DTG utilise la méthode d'analyse du Groupe La Française, qui repose sur la reconnaissance des Valeurs Universelles : Droits de l'Homme, Démocratie, Égalité entre Citoyens, Lutte contre la Corruption, Droit au Travail, Lutte contre la Pauvreté, Santé, Cohésion Sociale, Respect des Ressources Naturelles et de la Biodiversité, Droit à un Environnement Sain, et Lutte contre le Changement Climatique. Ces valeurs se reflètent dans la sélection d'indicateurs clés de performance fournis par nos fournisseurs de données ainsi que notre outil d'analyse extra financière propriétaire.

S'agissant des entités privées, DTG pratique une analyse bottom-up de chaque valeur investie par le biais de son service d'analyse interne, sur la base des données fournies par des agences externes (principalement ISS ESG et Sustainalytics) et des données collectées par l'équipe d'analyse. La gestion des controverses est intégrée au processus d'analyse, dans l'attente de l'intégration de l'outil propriétaire du groupe, qui s'est déployée au cours de l'année 2025 afin d'être opérationnel en 2026.

Les connaissances des équipes sont également acquises lors de leurs rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Cette analyse ESG s'inscrit pleinement dans l'appréciation de la robustesse des résultats financiers d'une entreprise. Au final, ce sont les conclusions ESG de l'équipe interne qui priment sur celles des prestataires.

Les produits financiers de DTG relevant des articles 8 du règlement SFDR sont les suivants :

Produit	Classification SFDR	Date de classification	Encours (M€)	Poids total dans DTG
Fonds dédié 1	Article 8	6 juin 2022	1400	12,61%
Fonds dédié 2	Article 8	4 septembre 2023	96	0,86%
Fonds ouvert	Article 8	10 juin 2024	69	0,62%
Mandat de gestion Horizon	Article 8	01 octobre 2019	17,7	0,16%
Encours total DTG Soit %			11 100	14,25%

Pour les deux premiers fonds dédiés, les modifications de l'année 2025 ont porté sur l'intégration de critères extra-financiers afin d'exclure les valeurs les moins bien notées en matière ESG pour réduire l'impact du risque de durabilité. Les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement Taxonomie sont également pris en compte. Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ne sont pour leur part pas prises en compte.

Le fonds ouvert est investi principalement sur des obligations Investment Grade libellées en euros et vise à respecter les principes de la doctrine sociale de l'Église (DSE) tout en recherchant une performance nette supérieure à celle de son indice de référence. L'équipe de gestion bénéficie des conseils d'un prestataire externe assurant l'adéquation entre les choix de gestion et les six piliers formalisés dans les « Repères éthiques de gestion financière » (document Episcopat 12/2007).

Le mandat Article 8 dit mandat « Horizon » regroupe des fonds externes classés Article 8 ou Article 9 SFDR.

Ces quatre produits représentent ensemble 14.4% de la totalité des encours sous gestion.

DTG a par ailleurs structuré en 2025 une démarche philanthropique, avec le soutien de la Banque Transatlantique. Cette démarche passe essentiellement par la structuration d'une part distributive d'un fonds d'investissement, pour lequel DTG renonce à une partie des commissions de gestion, qui sont versées à des associations, choisies par un comité de sélection formé des collaborateurs de la société de gestion, au soutien de projets favorisant l'insertion et la lutte contre la précarité. La gouvernance de ce comité et des règles de distribution est assurée en étroite coordination avec le Fonds de dotation de la Banque Transatlantique, qui héberge cette structure.

[C. INFORMATIONS AUX CLIENTS]

DTG communique de manière transparente sur sa démarche ESG auprès de l'ensemble de ses clients et partenaires. À ce titre, DTG publie sur son site internet sa politique d'investissement, ses politiques sectorielles ainsi que sa politique de vote et d'engagement.

Le rapport Article 29 LEC de DTG ainsi que les reportings SFDR des produits concernés (article 8) sont également présents sur le site internet. Les politiques sectorielles Charbon, Hydrocarbures, Tabac, Défense et Sécurité, Déforestation ainsi que la gestion des Controverses figurent pour leur part sur le site de Groupe La Française, dès lors que les fonds susmentionnés sont gérés par DTG en application d'une délégation de gestion financière.

[D. ADHÉSION DE L'ENTITÉ À DES INITIATIVES]



DTG est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (PRI/UNPRI) depuis 2020 et s'engage à les respecter. Les PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offrent une liste de possibles mesures visant à intégrer les problématiques ESG dans les activités de gestion de portefeuille.

- Les six principes s'articulent autour de :
- l'intégration des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement ;
 - l'exercice actif de l'actionariat ;
 - la promotion de la transparence ESG par les entités dans lesquelles des investissements sont effectués ;
 - la promotion des PRI dans le secteur des sociétés de gestion ;
 - la collaboration pour une plus grande efficacité ;
 - le reporting sur les activités et les progrès réalisés.

Par ailleurs, DTG s'inscrit dans les initiatives ESG portées par Groupe La Française et le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, signataires ou membres de nombreux groupes de travail et initiatives, repris dans la synthèse ci-après.

Entité	Instances	Participation / Signataire / Membre / Autre	Date
CMAM	FIR – Forum pour l'Investissement Responsable	Signataire	2004
GLF	PRI – Principles for Responsible	Signataire	2010
LF REM	OID – Observatoire de l'immobilier Durable	Membre fon-dateur, Administrateur	2012
CMAM	CDP – Carbon Disclosure Project	Signataire	2013
CMAM	Green Bond Principles	Signataire	2015
CMAM	Forum per la Finanza Sostenibile (FFS) : forum pour l'investissement responsable – Italie	Signataire	2017
CMAM	WDI – Workforce Disclosure Initiative (PRI – Share action)	Signataire	2017
CMAM	Climate action 100+	Signataire	2017
CMAM	Access to Medecine Foundation	Signataire	2017
CMAM	AFG – Membre de la commission Investissement Responsable – Participations aux différents groupes de travail (ex : CSRD, Corp Governance WG, etc)	Signataire	2017
CMAM	IIGCC – Institutional Investor Group on Climate Change	Membre	2018
CMAM	Global Investor Statement to Governments on Climate Change (via IIGCC)	Signataire	2018
LF REM CMAM	IDF – Institut de la Finance Durable	Membre	2019
LF REM	Commission du label ISR (GT immo)	Participation	2019
CMAM	30% Investor Club France	Signataire	2020

2. ORGANISATION DE L'ENTITÉ

[A. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ]

Description des ressources financières, humaines et techniques

Pour l'exercice 2025, DTG estime que 20 à 25% de ses frais de recherche externe sont consacrés à la recherche extra-financière, soit un niveau équivalent à l'exercice précédent (21,6% en 2024), dans un contexte de réorganisation des contrats de prestation avec Groupe La Française. En raison des refacturations intra-groupe reportées à 2026, DTG n'est pas en mesure de fournir un chiffre exact pour cet exercice.

Les données extra-financières des autres prestataires sont incluses dans les outils généraux de recherche.

En termes d'ETP, DTG totalisait en 2025, 61 ETP dont 26 femmes et 35 hommes, soit respectivement 42.6% de femmes et 57.4% d'hommes. Au sein de cet effectif, DTG compte 42 gérants et responsables de gestion. Parmi les collaborateurs prenant des décisions d'investissement, DTG compte 33.3% de femmes et 66.7% d'hommes.

Le service d'analyse comporte 6 analystes qui effectuent une analyse globale des émetteurs dans lesquels investit la société de gestion, incluant les facteurs financiers et extra-financiers. DTG estime qu'environ un tiers du temps des analystes est consacré spécifiquement à l'analyse extra-financière.

Dans une démarche de « best effort », DTG poursuit, en collaboration avec Groupe La Française, l'intégration dans les outils de gestion de l'ensemble des critères extra-financiers nécessaires afin de mesurer précisément l'impact des choix d'investissement sur le profil ESG du portefeuille. Par ailleurs, DTG siège au comité de surveillance du Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour la mise en place des politiques d'exclusion et le suivi des valeurs à controverse.

Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

DTG est engagé dans une démarche ESG depuis 2021. Au cours de l'année 2025, DTG a poursuivi sa démarche consistant à analyser via le filtre ESG les valeurs faisant partie de son socle de gestion, avec une gestion concentrée sur un nombre restreint de valeurs (une trentaine par portefeuille et 98% de la conservation concentrée sur 200 valeurs). Les gérants développent une connaissance intime des valeurs choisies, y compris sur l'aspect ESG. 2026 est une année où l'ensemble de l'équipe de gestion a intégré la notation ESG du Groupe dans toutes ses études et analyses.

Un point ESG est effectué, si nécessaire, lors des CSE afin d'informer l'ensemble du personnel de la société sur les travaux en la matière. Un point ESG est également fait chaque fois que nécessaire en Comité de Direction.

Depuis 2021, un module de formation annuel aux critères ESG est intégré au socle de formation pour chaque nouveau collaborateur de DTG, amené à délivrer des services en investissement à la clientèle. Depuis 2024, DTG a participé à l'élaboration et à la délivrance de la formation « Finance Durable » sur deux jours en présentiel, destinée aux banquiers de la Banque Transatlantique.

Afin de structurer son positionnement ESG, une Référente ESG pour DTG a été nommée en 2024 ; elle est chargée du déploiement de l'investissement durable au sein des pôles de gestion et de la coordination avec la stratégie d'investissement durable du Groupe. La Présidente et la Directrice Générale de DTG sont fortement impliquées dans la démarche stratégique responsable. Enfin, la Directrice Risques, Conformité et Contrôle permanent, le Directeur de la Gestion et la Référente ESG ont été certifiés AMF ESG en 2024. Par ailleurs, le Responsable des Risques a également reçu cette certification en 2025.

[B. PRISE EN COMPTE ESG DANS LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ]

Gouvernance de l'entité

La société de gestion dispose d'un Conseil d'administration, d'un Comité Exécutif ainsi que d'un Comité de Direction.

1. Les instances de gouvernance

• Conseil d'administration

Le Conseil d'administration ne possède pas de règlement interne formalisé. Il est composé depuis le 4 mai 2023 d'une Présidente du Conseil d'administration non exécutive, ainsi que de neuf administrateurs. Il s'est réuni à 3 reprises en 2025. La Directrice Générale de la société de gestion participe à chaque Conseil. Les neuf administrateurs et la Présidente sont tous issus du milieu bancaire ou de la gestion : cinq d'entre eux exercent des mandats au sein de la Banque Transatlantique ou ses filiales, et quatre d'entre eux sont gérants ou anciens gérants d'actifs. Le mandat des administrateurs est de 6 années.

La société de gestion a accueilli un nouveau Directeur Général Adjoint en 2025, issu du Groupe Crédit Mutuel.

Le Conseil a approuvé la politique ESG de la société de gestion et la soutient dans sa démarche.

Au cours de l'année 2025, le sujet de la notation ESG a été abordé dans les rapports de contrôle permanent, conformité et risques qui ont été présentés à chaque Conseil.

• Comité Exécutif

Le Comité Exécutif a été créé en 2022. Il comportait en 2025 la Directrice Générale, le Directeur Général Adjoint, le Directeur de la Gestion, le Directeur de la Gestion discrétionnaire ainsi que le Directeur des Opérations. Le Comité Exécutif a pour objet d'examiner les questions stratégiques, ressources humaines et audit et risques de la société de gestion. En termes de stratégie, il examine notamment les questions de développement durable. Il se réunit sur une base mensuelle.

• Comité de Direction

DTG dispose également d'un Comité de Direction qui s'est réuni en 2025 sur une base mensuelle. À l'exception de la Directrice Générale et du Directeur Général Adjoint, tous les membres sont gérants d'actifs, en gestion sous mandat ou OPC. Ils participent à la réunion quotidienne de présentation des valeurs d'investissement, lors de laquelle sont exposées les caractéristiques E, S et G des émetteurs présentés. Les questions relatives aux choix ESG de la société de gestion sont discutées en Comité de Direction.

2. La répartition hommes/femmes au sein des instances de gouvernance

Instance	Nombre de membres	dont femmes	Ratio femmes	Taux d'assiduité 2025
Conseil d'administration	10	4	40%	97%
Comité Exécutif	5	1	20%	95%
Comité de Direction	11	2	18%	>80%

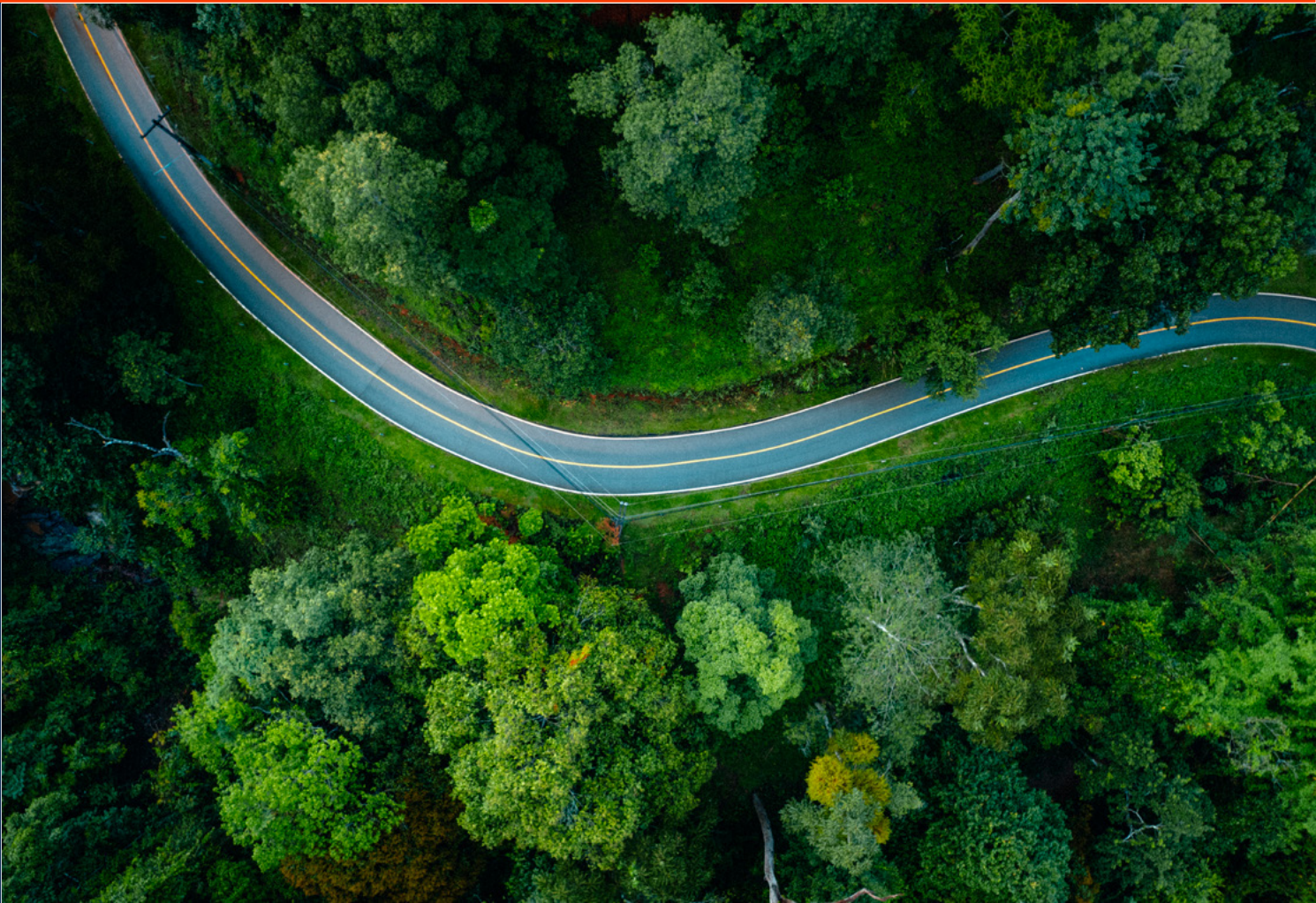
Afin de répondre collectivement aux enjeux de l’entreprise, les administrateurs non-indépendants sont des personnes ayant un parcours diversifié et intervenant sur des périmètres distincts. Un membre administrateur sur les 10 est indépendant et dispose, compte tenu de ses fonctions et de ses autres mandats, des dispositions pour accompagner l’entreprise sur les enjeux en matière d’ESG.

Les écarts salariaux au sein de la société de gestion sont en constante amélioration depuis plusieurs exercices. DTG entend poursuivre cet effort et, dans ce cadre, a renouvelé le plan d’actions initialement mis en place, afin de tendre vers la réduction de l’écart entre le rapport hommes/femmes des collaborateurs représentés dans les comités et celui de l’ensemble des effectifs.

3. La politique de rémunération

DTG tout comme la Banque Transatlantique n’a pas de comité des rémunérations. Cette activité a été déléguée au Groupe. La politique de rémunération de DTG s’inscrit dans celle du Groupe, reprise en page 14 du document [Politique de Rémunération du Crédit Mutuel Alliance Fédérale](#). Ces mécanismes de rémunération s’inscrivent dans la politique de rémunération variable du groupe dont l’instance faîtière est le Comité des Rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

En 2024, la politique de rémunération a été revue afin d’y inclure les critères ESG. Ce travail avait débuté en 2022. La politique de rémunération de DTG intègre désormais le respect de la politique ESG dans les rémunérations fixes et variables des dirigeants et des gérants visant ainsi à ce que l’ensemble de la gestion repose sur une même politique ESG. Il est demandé aux dirigeants ainsi qu’aux gérants de suivre la politique ESG de DTG pour l’intégralité de leur gestion. Cette politique de rémunération n’a pas évolué au cours de l’année 2025.



3. STRATÉGIE D’ENGAGEMENT

La politique de vote et l’exercice des droits de vote est effectuée par Groupe La Française pour les fonds dont il est société de gestion de tête, c’est-à-dire pour tous les fonds gérés par DTG ayant fait l’objet par Crédit Mutuel Asset Management (CMAM) d’une délégation de gestion financière, correspondant à 98% des encours de fonds gérés par DTG. L’univers de vote concerne l’ensemble des sociétés en portefeuille, sans exception pour celles détenues au moment de l’annonce de l’Assemblée Générale ou à la record date (selon le droit local). DTG n’exerce pas de votes pour les titres détenus via la gestion sous mandat.

[A. POLITIQUE D’ENGAGEMENT]

L’engagement désigne notre capacité à influencer les pratiques des entreprises en portefeuille, via un dialogue structuré et un suivi des engagements pris. Il s’établit dans la durée et nécessite un exercice collectif afin d’atteindre les objectifs lorsque les intérêts divergent. Il permet une connaissance accrue de la stratégie de l’entreprise et de sa valeur.

DTG est aligné avec les lignes directrices de vote de sa société de gestion de tête Groupe La Française et et vote par ailleurs systématiquement contre les augmentations de capital.

Un rapport annuel d’engagement est publié sur le site du Groupe La Française.

Modalité	Description
Engagement ponctuel	Dialogue direct lors de roadshows et réunions investisseurs : questions sur les stratégies climatiques, politiques RH, chaîne de valeur, gouvernance. Résultats intégrés dans la note ESG interne.
Engagement sur controverses	Dialogue constructif à chaque controverse identifiée (droits humains, parité, corruption, environnement), en vue de l’adoption d’engagements fermes et datés, suivi de leur exécution, documentation systématique.
Engagement collectif groupe	Coordination avec CMAM et Crédit Mutuel Gestion au sein du comité RSE groupe sur les initiatives d’engagement : transition climatique, déforestation, droits humains dans les chaînes d’approvisionnement.

[B. POLITIQUE DE VOTE]

La politique de vote de DTG est assurée par Groupe La Française pour la gestion collective. Cette politique s’inscrit dans le prolongement de la politique d’investissement, dont l’objectif est la recherche d’une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Groupe La Française définit ses principes de vote pour une application à l’ensemble des sociétés pour lesquelles elle exerce ses droits de vote ; elle peut prendre en compte les caractéristiques de chacune des sociétés, notamment les entreprises de plus petite taille, et intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d’entreprise.

Crédit Mutuel Asset Management, en tant que société de gestion de tête de l’ensemble des OPC de DTG, assure l’exercice de ses droits de vote et renvoie, dans ce cadre, au rapport produit par Groupe La Française détaillant le bilan de sa politique de vote et d’engagement.

Pour sa part, DTG n’a exercé en 2025 les droits de vote que pour un OPCVM représentant 0.3% des actifs sous gestion.

En tant qu’investisseur responsable, DTG accorde une attention particulière aux structures et pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles elle investit.

La politique de vote s’inscrit dans le prolongement de la politique d’investissement, dont l’objectif est la recherche d’une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion. La politique de vote est formalisée, revue périodiquement et publiée sur notre site.

Principe de vote	Position
Droits des actionnaires minoritaires	Vote contre toute résolution créant des asymétries de droits injustifiées.
Transparence de l’information	Communication claire et complète sur les points soumis au vote.
Équilibre des pouvoirs	Soutien à un Conseil exerçant un contrôle effectif et indépendant sur la Direction générale.
Stratégie long terme	Soutien aux résolutions favorisant la création de valeur durable.
Meilleures pratiques de gouvernance	Rémunérations alignées sur la performance long terme, parité au Conseil, comités spécialisés opérationnels.

[C. BILAN DE LA STRATÉGIE D’ENGAGEMENT]

Compte tenu du très faible montant des encours sur lesquels DTG exerce directement les droits de vote, le bilan de la stratégie d’engagement résulte de la politique de vote telle qu’elle est exercée par Groupe La Française. Ce bilan est disponible sur le site de Groupe La Française.

Conformément à la politique sectorielle d’exclusion de Groupe La Française, DTG a mis en œuvre un ensemble de politiques sectorielles et notamment sur le Charbon, laquelle prévoit une sortie totale des investissements au niveau des émetteurs impliqués dans cette activité et dans ce secteur d’ici 2030. En attendant, Groupe La Française exclut les investissements au sein des émetteurs recensés comme « coal developer » dans la liste GCEL (Global Coal Exit List) de l’ONG Urgewald. DTG a désinvesti toutes les valeurs impliquées dans le secteur du charbon depuis fin 2022 pour l’ensemble de la gestion collective.

4. APPROCHE DES ENJEUX ENVIRONNEMENT- TAUX

[A. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES]

Taxonomie
Le rapport d’alignement sur la taxonomie européenne évalue les niveaux d’alignement d’un portefeuille par rapport aux six objectifs liés au climat et à l’environnement définis par le texte réglementaire, en déterminant l’implication des entreprises bénéficiaires dans les activités économiques éligibles à la taxonomie, en quantifiant les revenus respectifs de ces activités et en appliquant les trois étapes d’évaluation technique suivantes : la contribution substantielle, l’absence de préjudice significatif (DNSH) et des garanties sociales minimales.

Les résultats calculés avec le prestataire ISS ESG, publiés sur la base des investissements réalisés au 31 décembre 2025, portent sur un total d’actifs gérés de 11 milliards d’euros et un taux de couverture 69,64%.

0,17% de l’ensemble de la gestion de DTG est investie dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. DTG n’investit pas dans des entreprises présentes dans le secteur du charbon et ne dispose pas de position résiduelle dans ce secteur en gestion collective.

Combustibles fossiles
• **Hydrocarbures non conventionnels**

Groupe La Française a mis en œuvre, depuis le 1er janvier 2023, une politique sectorielle touchant aux hydrocarbures non conventionnels tels que définis dans la liste GOGEL (Gas and Oil Global Exit List) de l’ONG Urgewald, sous forme de deux approches. En approche stricte, les positions sur les émetteurs dont la production d’hydrocarbures non conventionnels dépasse le seuil de 20% de la production totale sont exclues. En approche alternative, le seuil est porté à 30% si les émetteurs présentent un plan de transition crédible défini selon des critères précis d’investissement dans les énergies bas carbone.

L’exposition à des entreprises ayant une part d’activité dans le pétrole et gaz non-conventionnels représentait 15 millions d’euros au 31/12/2025 soit 0,14% des encours sous gestion.

À fin décembre 2025, aucune position interdite par les politiques sectorielles ou les controverses n’est présente dans les fonds.

L’exposition de l’entité aux énergies fossiles a significativement baissé de 30% passant de 26 millions à 18,4 millions d’euros des actifs totaux sous gestion.

• **Charbon**

L’exposition de DTG à des entreprises dont l’activité est en lien avec le Charbon était de 3.4 millions d’euros au 31/12/2025 soit 0,03% des actifs sous gestion. Le dénominateur utilisé pour calculer les pourcentages des expositions fossiles correspond à l’ensemble des actifs sous gestion.

L'ensemble des politiques sectorielles appliquées par DTG dans le cadre de sa gestion collective est récapitulé dans le tableau suivant :

Politique	Type d'exclusion	Périmètre
Armes controversées	Exclusion	Mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes de destruction massive
Défense & Sécurité	Analyse renforcée, exclusion possible sur controverse	Respect des embargos, contrôle des exportations, transparence clients/zones
Charbon	Exclusion GCEL + critères quantitatifs, sortie totale 2030	Production énergétique et extraction charbon thermique
Hydrocarbures non-conventionnels	Gel des positions si exposition > 25 %	Schiste, sables bitumineux, pétrole lourd, offshore profond, Arctique, méthane de houille
Tabac	Exclusion si production et si > 15% de distribution	Producteurs et distributeurs de tabac
Déforestation	Exclusion	Toute entreprise ayant une controverse importante

[B. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS]

Afin de s'inscrire dans le respect de l'Accord de Paris, et plus particulièrement la limitation du réchauffement à 2°C ou moins, DTG s'inscrit dans le cadre de la politique d'exclusion de Groupe La Française qui a renforcé les seuils d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles.

Par ailleurs, une politique d'exclusion en lien avec la problématique de la déforestation a été adoptée en 2025.

Pour l'exercice 2025, DTG n'a pas fixé d'objectif quantitatif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ni pour la société de gestion, ni pour les OPC dont les actifs sous gestion sont supérieurs à 500 M€. Deux raisons motivent cette position :

- Couverture des données insuffisante : les données scope 3 demeurent partielles et hétérogènes pour les émetteurs mid-cap et les émetteurs non-européens, qui représentent une part significative de l'univers d'investissement de DTG. Fixer un objectif chiffré sur une base de données incomplète conduirait à un indicateur non représentatif et potentiellement trompeur.
- Instabilité des méthodologies de place : les référentiels d'alignement Paris (SBTi, PACTA, température implicite de portefeuille) sont encore en cours de standardisation pour les sociétés de gestion de taille intermédiaire. L'adoption prématurée d'une méthodologie susceptible d'évoluer significativement fragiliserait la cohérence pluriannuelle du reporting.

DTG peut néanmoins mesurer l'empreinte carbone de ses investissements avec les données du prestataire ISS ESG et de l'outil ESG propriétaire du Groupe La Française. Nonobstant l'absence d'objectif quantitatif, DTG met en œuvre des contrôles pré-trade et post-trade dédiés au respect des politiques sectorielles charbon et hydrocarbures, et applique l'ensemble des politiques sectorielles du Groupe La Française visant à l'élimination d'un certain nombre d'émetteurs contribuant au réchauffement climatique au sein des portefeuilles.

[C. STRATÉGIE LIÉE À LA BIODIVERSITÉ]

ACTIFS FINANCIERS

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, DTG est aligné avec Groupe La Française et reconnaît le rôle essentiel que joue le capital naturel dans le maintien de la stabilité économique, des services écosystémiques et de la valeur des investissements à long terme. Notre politique Groupe en matière de capital naturel s'aligne sur les cadres mondiaux (TNFD, SBTN), la Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030, la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 et sa déclinaison en 2022 lors de la COP15.

Ces principes sont regroupés au sein de la politique sur le Capital Naturel de Groupe La Française.

- **Les exclusions**
Le Groupe La Française a développé une méthodologie de recherche sur le capital naturel qui soutient les investissements qui contribuent à stopper et à inverser la perte de biodiversité, conformément à la taxonomie de l'UE et au cadre mondial de la biodiversité.

Nous appliquons les exclusions nécessaires pour respecter l'engagement du Groupe vis-à-vis de l'Accord de Paris de décarboniser l'économie, excluant ainsi le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les promoteurs de nouveaux projets liés aux énergies fossiles. Ce faisant, nous agissons pour limiter le changement climatique, l'un des principaux facteurs de la perte de biodiversité. Ces exclusions sont expliquées plus en détail dans le document sur notre politique sectorielle.

- **L'intégration**
Notre proposition de valeur est d'offrir à nos clients des stratégies qui sélectionnent des entreprises qui surpasseront le marché, seront mieux gérées et généreront ainsi plus de valeur financière ainsi qu'une plus grande valeur sociale et environnementale. Pour ce faire, nous avons adopté une approche holistique dans notre analyse des entreprises, avec une compréhension profonde et complète de leur écosystème financier et extra-financier, fournissant les meilleures informations possibles aux gérants de portefeuille.

- **Le développement d'une méthodologie dédiée**
Cette méthodologie est basée sur une approche rigoureuse et multidimensionnelle, combinant des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle cherche à fournir des éléments mesurables et scientifiquement solides aux gérants afin que l'univers investissable soit le plus pertinent possible par rapport au thème retenu au regard du capital naturel et est détaillée dans la Politique Capital Naturel de Groupe La Française.



DTG a intégré les outils de Groupe La Française à compter de 2026. DTG n'est donc pas en mesure de fournir d'indicateurs précis en matière de biodiversité pour l'exercice 2025.

DTG entend, pour l'ensemble des investissements concernés, respecter les objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour 2050, qui visent à ce que tous les écosystèmes de la planète soient protégés de manière adéquate.

5. GESTION DES RISQUES ESG

Dans le cadre de son activité et conformément aux engagements du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la mesure du risque de durabilité par DTG en qualité de gestionnaire se fait par : un suivi régulier et actualisé du respect de limitation de l'investissement sur les controverses émises par Groupe La Française ; un respect strict des politiques sectorielles émises par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale ; et un suivi du respect de la procédure de sélection des émetteurs.

[A. DISPOSITIF DE CONTRÔLE]

• Contrôle pré-trade

Afin de limiter les risques opérationnels et de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites, des contrôles pré-trade ont été mis en place permettant d'alerter sur les ordres d'achat portant sur les valeurs interdites. Ces mesures ont pour objet de contrôler les ordres d'achat sur les valeurs interdites, tout en laissant la possibilité au gérant de demander une dérogation auprès des responsables de pôles de gestion afin de gérer les éventuelles erreurs de référentiels.

Les alertes de niveau 1 et 2 sont envoyées aux différents interlocuteurs concernés au sein des gestions et des directions de contrôle. L'alerte de niveau 2 permet également de saisir la direction de Groupe La Française et de DTG afin de prendre les mesures nécessaires à la régularisation de l'anomalie. Cette procédure d'escalade constitue un pan essentiel de la prise en compte du risque de durabilité par les gestions et la direction. L'évaluation se fait à un rythme au moins annuel.

• Contrôle post-trade

En complément du dispositif de surveillance pré-trade, des contrôles post-trade ont été mis en place au sein de la Direction des Risques de DTG afin d'appréhender les cas de non-conformité liés à l'achat de valeurs interdites. Le dispositif s'organise en trois niveaux :

- Contrôles de 1er niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs de DTG.
- Contrôles de 2e niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction ; à ce niveau est également assurée la supervision des contrôles opérationnels.
- Contrôle de 3e niveau, périodique : assuré par l'Inspection Générale du Groupe, par délégation.

Le dispositif de règles automatisées permet de signaler et alerter les gestions sur les valeurs interdites détenues sur les fonds du périmètre concerné par les politiques sectorielles, et ce à chaque valeur liquidative. Les émetteurs interdits sont paramétrés dans l'outil de suivi des ratios réglementaires et statutaires de Groupe La Française pour le compte de DTG. Si l'anomalie détectée est réelle, le contrôle permanent de Groupe La Française émet des alertes à partir de la deuxième semaine d'anomalie constatée et jusqu'à sa régularisation.

[B. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES]

En accord avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les risques extra-financiers sont intégrés au dispositif global de suivi des risques de DTG, sans faire l'objet d'une cartographie distincte. Pour ce qui concerne la durabilité, cette politique s'articule autour de six volets : politiques sectorielles, controverses, vérification de l'intégration ESG pour les fonds classés Article 8 SFDR, politique de vote et dialogue actionnarial pour les fonds dont DTG est société de gestion de tête, politique de rémunération interne, et qualité des données ESG. Des contrôles identifiés et adaptés à ces axes sont intégrés dans le plan de contrôle de 2e niveau.

L'organisation du dispositif de DTG est incluse dans celui du groupe Banque Transatlantique. Il est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises : le contrôle permanent, la conformité et les risques, repris au sein de la Direction de la Conformité, du Contrôle permanent et des Risques. Le dispositif de gestion des risques s'articule autour de trois lignes : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des risques, et celle de l'audit interne.

Article 3 du règlement SFDR : Transparence des politiques relatives aux risque en matière de durabilité

Les incidences en matière de durabilité concernent un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et contre les actes de corruption.

Deux origines sont possibles :

- Externalités environnementales négatives (sécheresse, inondations, ...)
- Facteurs endogènes à l'activité (risque de réputation, de sanction, impact si renforcement réglementaire...).

Dubly Transatlantique Gestion prend en compte les risques de durabilité à travers ses analyses ESG. En revanche et comme indiqué précédemment, l'ensemble des fonds ouverts gérés par DTG ne prétendent pas promouvoir des caractéristiques ESG (au sens de l'article 8 de la réglementation SFDR) ni mettre en œuvre un objectif d'investissement durable (au sens de l'article 9 de la réglementation SFDR).

La politique ESG de DTG s'inscrit dans la ligne des valeurs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, DTG pratique la politique d'exclusion du Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour sa gestion collective, en adéquation avec le comité RSE de Groupe La Française.

La philosophie d'investissement de DTG a pour objectif d'apporter une gestion active de conviction qui intègre l'évolution des pratiques en matière de finance durable et responsable. La politique de gestion a été précédemment décrite.

Article 4 du règlement SFDR : Transparence sur les principales incidences négatives

Aux termes de l'article 4 du règlement Disclosure, les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant la prise en compte ou non des principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité issues de ses décisions d'investissement. Il convient également d'expliquer les motifs pour lesquels elle ne prend pas en compte les incidences négatives en matière de durabilité.

DTG intègre l'analyse ESG à l'analyse financière pour identifier les risques extra-financiers et de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement.

DTG n'intègre pas formellement les principales incidences négatives en matière de durabilité dans sa politique ESG pour l'exercice 2025 mais en cohérence avec le reporting du Groupe, DTG s'inscrit dans le cadre collectif de celui publié par Groupe La Française.

Typologies de risques

1/ Les risques liés à la gouvernance

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- Risque de non-conformité
- Risques réputationnels
 - Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers
 - Risques de corruption et de blanchiment de capitaux

Ces risques peuvent résulter d'une mise en œuvre inadéquate des enjeux attachés à la RSE de l'entreprise ou des produits financiers commercialisés auprès de sa clientèle ou des attentes des parties prenantes. Il englobe des risques d'image et de réputation, des risques opérationnels et des risques de non-conformité, dont l'occurrence et l'impact potentiel nécessitent une vigilance renforcée pour Groupe La Française et ses filiales telle que DTG.

2/ Le risque de durabilité

représente la survenance d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques tels que les risques de marché, opérationnels, de liquidité ou de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent ainsi avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs.

L'évaluation des risques de durabilité est complexe, car elle repose souvent sur des données ESG qui peuvent être difficiles à obtenir, incomplètes, datées, estimées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsque ces données sont disponibles, il n'existe aucune garantie qu'elles soient correctement interprétées et évaluées.

3/ Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une entité. Ces critères offrent un moyen d'évaluer l'effort des sociétés pour exercer leurs activités de façon éthique et durable au travers de trois aspects principaux : le respect de l'environnement, le respect des droits du travail et la gouvernance.

Le risque ESG mesure le risque associé à la qualité globale d'une entreprise à travers un Score ESG conçu autour d'une méthodologie dédiée. Cette méthodologie repose sur 35 indicateurs et plus de 110 KPI répartis en 5 piliers, couvrant tous les critères de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, y compris le climat et la biodiversité. La pondération des 5 piliers est effectuée en fonction des opportunités et des risques extra-financiers spécifiques à chaque secteur d'activité.

L'approche extra-financière compare les entreprises au sein de leur propre secteur d'activité pour identifier celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable. Ce modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies mensuellement sur la base d'un score global de 1 à 10.

Le modèle propriétaire est désormais déployé au sein de DTG depuis 2026 au service de notre équipe d'analystes internes dans le cadre des études de valeurs ainsi que pour les gérants d'actifs afin de noter les portefeuilles sur la base des critères ESG.

4/ Les risques climatiques

Les risques climatiques constituent une composante spécifique des risques ESG, mais sont présentés séparément en raison de leur importance réglementaire et méthodologique.

Les risques climatiques permettent de mesurer l'exposition d'une entité aux impacts climatiques et aux répercussions de ceux-ci sur son activité.

Cette contrainte peut s'exprimer soit à travers les risques physiques liés à l'augmentation des températures, soit à travers des risques de transition liés au respect d'une trajectoire 2°C et aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone. L'évaluation de l'exposition de l'entité aux risques climatiques annuellement est réalisé annuellement par Groupe La Française.

Risque opérationnel :

Ce risque découle de l'utilisation du modèle interne de notation ESG. Il s'agit de garantir que le modèle produit des résultats cohérents à chaque étape du processus de notation y compris en cas de données manquantes.

Une défaillance pourrait entraîner une mauvaise appréciation des risques extra financiers, une incohérence dans les décisions d'investissement ou un risque de non-conformité.

Risque réputationnel :

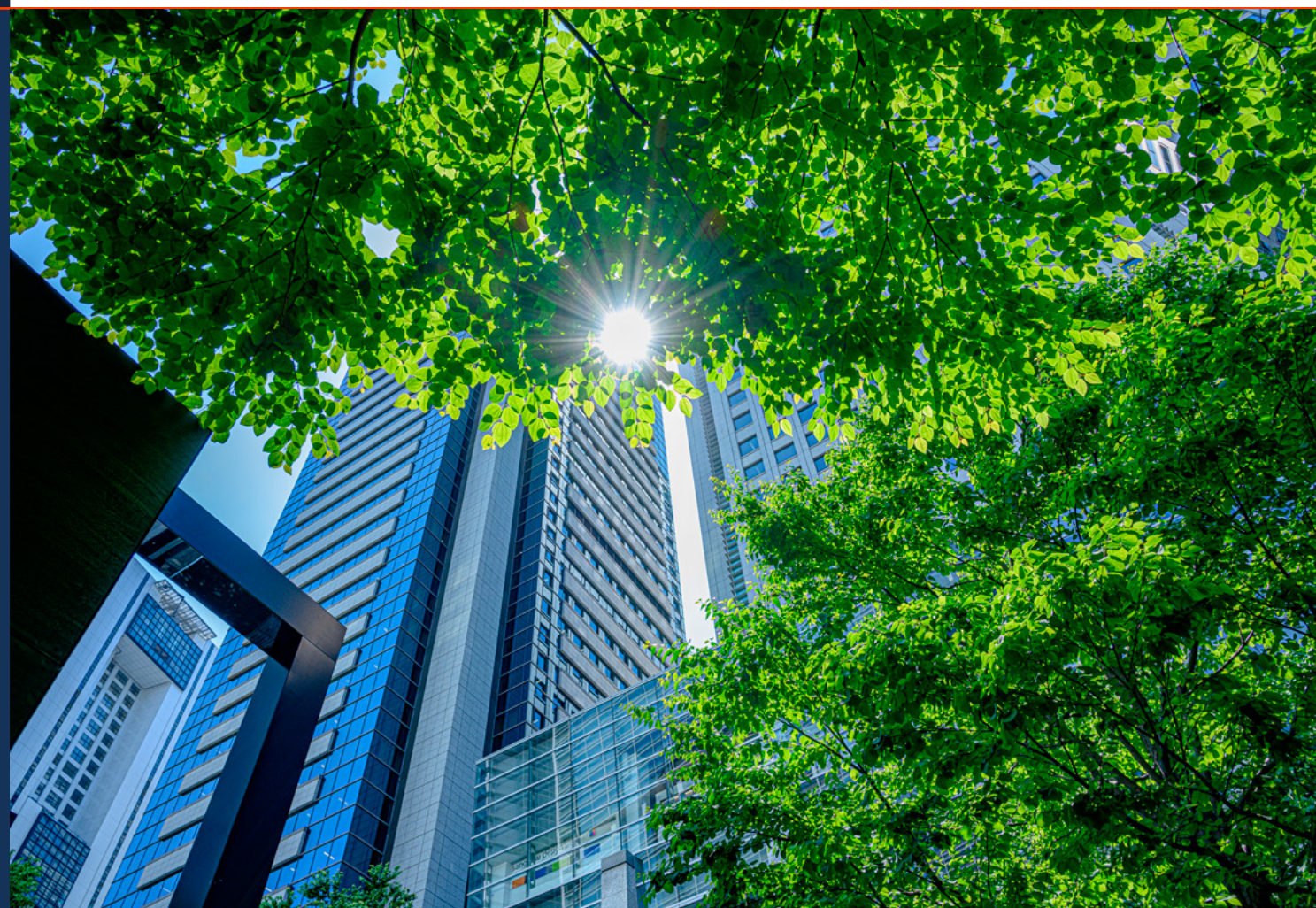
Le risque réputationnel provient principalement d'un défaut de surveillance des émetteurs en portefeuille, notamment en matière de corruption, de blanchiment d'argent, de financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance. Un suivi rigoureux de l'application des politiques sectorielles et autres exclusions et l'analyse régulière des controverses permettent d'assurer une vigilance accrue. Une insuffisance de suivi pourrait exposer les fonds à des controverses majeures et nuire à la crédibilité de la société de gestion.

Risque de couverture ESG :

Le risque de couverture ESG correspond au risque qu'une part insuffisante des émetteurs de l'univers d'investissement dispose de données ESG complètes, fiables et actualisées. Cette insuffisance peut limiter la capacité de la société de gestion à appliquer ses politiques ESG (exclusions, contraintes, seuils), à respecter les exigences réglementaires (SFDR, Taxonomie, PAI) et à produire des reporting transparents et auditable. Elle constitue également un risque commercial, dans la mesure où une couverture ESG insuffisante peut réduire l'attractivité des fonds auprès des investisseurs institutionnels et compromettre l'obtention ou le maintien de labels.

Risque de désengagement actionnarial :

Ce risque apparaît lorsque la politique de vote ou la politique d'engagement n'est pas correctement mise à jour ou appliquée. Pour la politique de vote, il concerne notamment les résolutions liées au



climat, à la diversité (social), à la rémunération (Gouvernance) ou au cumul de mandats (pratique saine de renouvellement des membres de Conseils d'administration). Pour la politique d'engagement il s'agit d'appliquer les principes qui visent à faire évoluer l'émetteur et à s'en désinvestir en cas d'échec du dialogue mené.

Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille :

Ce risque est lié à la capacité de la société de gestion à mener un dialogue efficace et constructif avec les entreprises, notamment lorsque les données sont partielles ou de moindre qualité. Ces échanges permettent de mieux estimer la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise et ainsi d'affiner l'analyse ESG de la société.

Une incohérence entre engagements publics et pratiques réelles pourrait fragiliser la crédibilité de la société de gestion et un dialogue insuffisant peut conduire à une compréhension incomplète des enjeux ESG des émetteurs et à une évaluation partielle des risques

Les risques de non-conformité :

Il s'agit d'identifier les risques de :

- non-respect de la réglementation ESG, qui pourrait venir éroder la rentabilité financière du produit ainsi que sa liquidité. Les contrôles quotidiens de 1er et 2nd niveau menés sur les fonds visent à minimiser ce risque ;
- non mise en œuvre des évolutions réglementaires introduites par les règlements (AMF 2020-03) ou directives européennes (SFDR, taxonomie).

[C. INDICATEURS SUIVIS]

Estimation quantitative de l'impact financier

Concernant les OPC dont la société de gestion de tête est Groupe La Française, l'estimation de l'impact financier sur les risques ESG est détaillée dans leur propre rapport Article 29 LEC.

Qualité des données et indicateurs de suivi

Le cadre de la gestion des risques (politique de gestion des risques, cartographie des risques et plan de contrôle) est revu à fréquence annuelle. Les facteurs d'évolution s'inscrivent lors de la révision du plan du groupe, sur la période 2024-2027.





DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF – SA au capital de 15 294 400 euros – 50 boulevard de la Liberté B.P. 1084 – 59012 Lille Cedex. T +33 3 28 36 14 36 ; Nancy – 62 rue Stanislas B.P. 425 – 54001 Nancy Cedex. T +33 3 83 17 32 32 ; Paris – 26 avenue Franklin Delano Roosevelt – 75372 Paris Cedex 08 ; Strasbourg – 42 Route de Bischwiller – 67300 Schiltigheim – RCS Lille : 352 220 313 – N°TVA intracommunautaire FR 84 352 220 313 – Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurances : N° ORIAS 07.025.986 – Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou réclamation d'un consommateur : 01 56 88 77 77 (appel non surtaxé) – Médiateur du CIC : 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi Lune – www.lemediateur-cic.fr – Médiateur de l'AMF : 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 – www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF – Teneur de compte conservateur : Banque Transatlantique – Groupe Banque Transatlantique.

Source : Dubly Transatlantique Gestion à défaut d'autres indications. Document d'information non contractuel. Pour plus d'information veuillez vous référer à la documentation légale, DICI, note détaillée, règlement ou statuts disponibles en français sur le site www.dublytransatlantiquegestion.com. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucune façon un conseil en investissement et leur consultation est effectuée sous votre entière responsabilité. Crédits photos : Adobe Stock.

